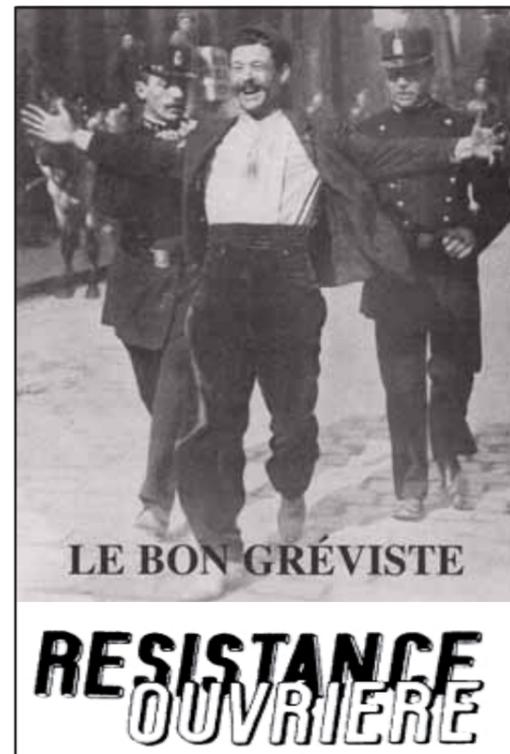


L'O

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 699 - Mars 2019 - 55^{ème} année - 1,50 €



Assemblée générale de 550 grévistes
réunis à Nantes le 19 mars



U-Log

Première élection CSE : FO progresse

Les premières élections CSE de la nouvelle entité U-LOG (23 sites en France) ont eu lieu du 15 au 19 mars 2019 par vote électronique. Ces élections étaient très attendues par la section FO.

Les salariés ont approuvés le travail accompli par la section FO qui confirme sa place de deuxième organisation syndicale en gagnant au passage 1,36 points de représentati-

on passant de 25,87 % à 27,23 % au niveau national.

Ces résultats ont été obtenus par une augmentation importante du score sur plusieurs sites et notamment celui d'Antarès Frais sur Carquefou en passant de 34,89% à 55,10% (122 à 135 voix).

Xavier Suzanne

Délégué syndical central U-Log

AIMR

FO maintient sa 1^{ère} place

Le 5 mars dernier, les élections du Comité Social et Économique ont eu lieu à l'AIMR, l'Association Intercommunale des Maisons de Retraite qui gère 8 EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) sur la région nantaise.

FO présentait une liste complète avec des candidats présents sur 7 établissements.

Le résultat démontre que les salariés, depuis plus de 20 ans, maintiennent leur confiance envers le

syndicat Force-Ouvrière.

► En titulaires, FO obtient 8 sièges face à la CGT qui recule, et obtient 2 sièges. Un candidat libre s'est présenté et obtient un siège.

► En suppléants, FO obtient 5 sièges contre 2 pour la CGT.

Anne Hérou

Déléguée syndicale FO AIMR

Métaux Machecoul + 2 % d'augmentation des salaires chez Novoferm



Les négociations annuelles obligatoires (NAO) ont débuté le jeudi 14 mars à Novoferm.

Dans un premier temps, la direction a fait connaître sa proposition :

Pour le personnel non individualisé (ouvriers-employés) :

► 0,7% d'augmentation générale (AG) en avril

► 0,7% d'augmentation générale en octobre

► 0,5% d'augmentation individuelle (AI)

Pour le personnel individualisé (cadres-techniciens-agents de maîtrise) :

► 1,8% d'augmentation individuelle (AI)

► Prime de vacances de 370 € à 380 € Une proposition nettement inférieure à celle de l'année précédente.

Pour notre part, il était hors de question que la politique salariale de Novoferm se limite à un accord pour les cadres seulement.

Force Ouvrière n'est pas un syndicat catégoriel et notre responsabilité est de négocier pour l'ensemble du personnel cadres et non cadres indifféremment. Après discussions, la direction a été contrainte de revoir sa copie :

Pour le personnel non individualisé (ouvriers-employés) :

► 2 % d'augmentation générale (AG) en juillet

► 0,2 % d'augmentation individuelle (AI)

Pour le personnel individualisé (cadres-techniciens-agents de maîtrise) :

► 1,8 % d'augmentation individuelle (AI)

► Prime de vacances de 370 € à 380 €

► Prime de quai de 4 € à 5 €

► Augmentation du ticket restaurant de 6,10 € à 6,50 €

De plus, il nous semble important de mentionner qu'un intéressement d'environ 100€ sera débloqué en mai. Conformément au mandat donné par notre assemblée générale des syndiqués et sympathisants notre organisation syndicale a signé l'accord de salaires 2019. Le syndicat estime que cet accord 2019 est le contraire de la politique d'austérité et maintient la pratique contractuelle défendue par Force-Ouvrière donc la démocratie.

Jean-Noël Ardouin

Secrétaire du syndicat des Métaux de Machecoul

Air France

FO devient le premier syndicat

Les élections professionnelles dans la compagnie aérienne Air France ont été marquées par une forte participation.

Les salariés étaient appelés du 18 février au 11 mars 2019 à élire leurs représentants aux sept comités sociaux et économiques (CSE) qui remplacent les comités d'entreprise, pour la première fois par vote électronique.

FO a progressé partout et est repré-

sentatif dans tous les CSE.

Au plan national, FO, alliée au SNPNC (syndicat national des personnels navigants commerciaux, devient le premier syndicat, loin devant CFDT-UNPNC, CFE-CDG-UNAC et 9 autres organisations syndicales.

Sur les 13 escales du court courrier (dont Nantes), FO progresse nettement, passant en deuxième position derrière la CGT.

Avec 22,8% des voix, FO obtient 5 sièges titulaires et 6 sièges suppléants contre 1 siège titulaire et 1 siège suppléant aux précédentes élections.

Bruno Rouaud et Sandrine Guéry deviennent les nouveaux représentants nantais au CSE.

Bruno Rouaud

Délégué syndical FO Air France

SDAS

Assemblée générale

L'Assemblée générale annuelle du SDAS FO 44 (Action Sociale) s'est déroulée le vendredi 1^{er} mars 2019. Elle était présidée par Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départe-

mentale. À cette occasion, Gildas Le Meillat a rendu compte de son premier mandat de secrétaire du syndicat.



Dans son rapport, Gildas Le Meillat a rappelé la conjoncture et l'année particulière que Force Ouvrière a vécue en 2018 : rien n'a été épargné aux militants ! Malgré le tumulte qui a touché notre confédération pendant plusieurs semaines, associé à un déballage médiatique sans précédent, nous avons su préserver l'unité. Notre syndicat, affirmait haut et fort ses convictions, et son attachement à ce qui fait notre identité, plus que jamais « Libres et Indépendants » ! Si nous dénonçons l'offensive engagée par l'intermédiaire de la presse contre notre confédération, nous dénonçons dans le même temps toute méthode de fichage, en totale opposition avec les valeurs que nous défendons.

Et puis, au niveau Fédéral, l'apothéose ! Que dire de notre Secrétaire fédéral qui n'a pas respecté le mandat donné pour l'élection du Secrétaire général de la Confédération ? Le mandat et le respect du mandat, c'est la base de notre syndicalisme !

Dans le même temps, en marge du syndicalisme traditionnel, le mouvement des « Gilets Jaunes » perdure maintenant depuis 16 semaines et montre à quel point la fracture est béante entre les mesures prises d'« en haut » et les revendications sociales exprimées par la majorité. Il est urgent d'entendre cette colère !

Les salariés veulent vivre dignement de ce qu'ils gagnent, les retraités veulent vivre dignement de leur pension, les jeunes veulent de réelles perspec-

tives d'avenir... Alors, nous nous devons d'avancer. Nos revendications sont toujours et encore d'actualité. Notre engagement syndical doit être de tous les instants. Les attaques incessantes du gouvernement nous le prouvent chaque jour, nous devons nous battre !

L'histoire ouvre des fenêtres d'opportunités, mais elles se referment très vite...

Ma responsabilité, notre responsabilité syndicale, mes camarades, c'est de permettre l'organisation de la grève et de permettre sa généralisation. C'est le moment d'agir !

Gildas Le Meillat

Secrétaire du SDAS FO 44

Cheminots

Assemblée Générale du 8 février 2019



Motion

Les participants à l'Assemblée générale annuelle du syndicat FO des cheminots de Nantes du 8 février 2019, unanimes :

❶ Constatent que la mobilisation des "gilets jaunes" – dont les revendications notamment sur le pouvoir d'achat des salariés et retraités rejoignent celles de FO - a ouvert une brèche favorable à leur satisfaction.

❷ Dénoncent la violence gouvernementale exercée à l'encontre des ma-

nifestants et demandent l'abandon du projet de loi dite "anticasseurs" liberticide.

❸ Réaffirment leurs revendications et notamment :

► Augmentation générale des salaires, pensions et minimas sociaux

► Abrogation complète de l'augmentation de 25 % de la CSG pour les retraités

► Maintien de la Sécurité sociale de 1945 assise sur le salaire différé et non

sur l'impôt CSG

► Maintien des régimes actuels de retraite de salariés - dont le régime spécial des cheminots - et refus du projet gouvernemental de régime universel "par points".

❹ Ne se font aucune illusion sur les annonces à attendre à l'issue du prétendu « grand débat » gouvernemental, M. Macron ayant affirmé que de toutes les façons il maintiendrait la mise en oeuvre de ses projets de "réformes" anti-ouvrières (contre les régimes de retraites, la fonction publique, l'assurance chômage...)

❺ Sont convaincus que seule la mobilisation « tous ensemble » (salariés en activité, en retraite, handicapés ou privés d'emploi au côté des jeunes étudiants et lycéens) avec les syndicats, les confédérations et le mouvement des « gilets jaunes », bloquant l'économie, permettra d'arracher la satisfaction des revendications qui précèdent.



Déclaration CGT FORCE OUVRIERE lors de la session plénière du 8 mars 2019 au CESER Pays de la Loire relative au « Grand Débat National »

Sans ambiguïté, lors de la session plénière du 18 décembre 2018, notre groupe CGT-FORCE OUVRIERE a voté contre la contribution présentée pour inscrire le CESER dans le grand débat national de M. MACRON.

Ce vote contre, c'était d'abord le refus de cautionner cette réponse gouvernementale à la crise sociale alors que dans le même temps, M. MACRON confirmait son cap de réduction du coût du travail de démantèlement des services publics, de l'égalité républicaine et des droits collectifs, tournant ainsi le dos aux demandes exprimées.

Ce vote contre, c'était aussi le refus de s'intégrer à un ordre subsidiaire, où les interlocuteurs sociaux, ce que nous sommes, seraient réduits à la mise en œuvre des décisions gouvernementales quand dans le même temps, le gouvernement refuse de négocier avec les confédérations syndicales sur la base de leurs revendications.

Près de 3 mois après, les faits sont là et confirment que les revendications sociales n'ont pas été entendues.

Trois exemples :

Les revendications prioritaires autour de l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires (dont le salaire minimum), des pensions et minima sociaux ont été rejetées avec dédain, ce qui a conduit à la poursuite légitime du mouvement de protestation et de contestation.

Le renforcement d'un arsenal judiciaire qui met en cause des libertés démocratiques élémentaires.

La démocratie sociale bafouée par la mise sous tutelle du paritarisme par l'État, comme vient de le montrer la

situation de l'assurance-chômage.

Tout cela conforte notre position prise en décembre et légitime ce qui a été notre refus de participer aux discussions des commissions sur les contributions du CESER au débat national.

Alors aujourd'hui, il y a un projet de contribution soumis au vote de l'Assemblée, que nous avons évidemment examiné. En réalité, c'est plutôt un projet de société, un projet politique. Alors, évidemment, au fil des pages, telle ou telle proposition relève du bon sens ou de ce qui est nécessaire, mais pour l'essentiel, ce projet de société est ordonné sur une nouvelle impulsion à la décentralisation et une fiscalité correspondante, dont un développement de la fiscalité écologique mais également sur une prétendue démocratie participative.

Un projet politique finalement bien proche de ce Pacte économique et social qui fait l'actualité des journalistes.

Pour notre part, vous le savez, nous ne sommes adeptes ni des pactes, ni des projets de société, ni de la participation.

Syndicalistes, nous sommes simplement les représentants des syndiqués FO qui se regroupent, indépendamment de leurs conceptions politiques, philosophiques ou religieuses, pour défendre leurs intérêts matériels et moraux, et non pas sur la base de projet de société. Si ce n'est peut-être pas une originalité dans cette assemblée de représentants, pour notre part et comme nous l'avons déjà dit, nous resterons à notre place et nous ne participerons pas au vote.



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

En guise d'édito, vous trouverez l'intervention lue pour Force Ouvrière par Michel Le Roc'h à l'issue de la manifestation du 19 mars à Nantes

Camarades,
Depuis bientôt quatre mois maintenant, une colère profonde s'exprime dans tout le pays. La réalité, c'est que les mesures prises par ceux « d'en haut » ne sont plus tolérables.

D'un côté, ils octroient 40 milliards au patronat en 2019 et multiplient les cadeaux au point que les dividendes versés aux actionnaires ont augmenté de plus de 23% en 2018. De l'autre, les salaires sont gelés, les prix à la consommation ne cessent d'augmenter et les conquêtes sociales, déjà mises à mal, sont menacées de destruction.

Pas une semaine ne passe en effet sans que le Gouvernement n'annonce des mesures

nouvelles contre les hôpitaux, la fonction publique et l'école républicaine. La loi PACTE votée hier ouvre la voie à la privatisation d'aéroports de Paris et de la Française des Jeux.

Et il y a les mesures prises contre les garanties collectives des salariés du secteur privé et le statut des fonctionnaires, contre les chômeurs et la jeunesse avec en particulier Parcoursup.

La liste est longue. Agnès Buzyn a donné hier le contenu de la «contre-réforme» des retraites à venir : non seulement fusionner par le bas les 42 régimes de retraites en instaurant une retraite par points, mais également reculer l'âge de la retraite. Ce n'est pas de la violence tout

cela mes camarades ?

Au lieu de prendre en compte les légitimes revendications, le président de la République et le gouvernement mènent une campagne haineuse contre les gilets jaunes, antisémites hier et assimilés aujourd'hui aux «casseurs».

Campagne haineuse, mais aussi répression systématique avec les résultats que l'on connaît : près de 8500 interpellations et 1800 condamnations / près de 2 200 blessés, du fait de l'utilisation du LBD et des grenades de désencerclement.

L'heure est à la mobilisation et à l'action revendicative avec tous ceux qui n'acceptent plus la situation.

La loi « anticasseurs » qui vient d'être votée et qui est en fait, non pas une loi contre les «casseurs», mais une loi contre la liberté d'expression et la liberté de manifester vient couronner tout l'édifice mis en place par ce gouvernement contre la démocratie.

Mes camarades, cette situation ne peut plus durer. Et nous ne voulons pas qu'elle dure !

C'est bien ce qu'exprime le formidable élan de résistance initié par les gilets jaunes et qui s'exprime aujourd'hui dans la grève. Face à l'entêtement du gouvernement et sa volonté de détruire chaque jour les conquêtes sociales, une aspiration profonde à l'action commune monte dans le pays. L'heure n'est certaine-

ment pas à « prendre le thé » avec les ministres, à bavarder et au bout du compte à apporter une caution à la mise en œuvre de toutes les mesures régressives. L'heure n'est pas non plus à se rassembler derrière le 1er ministre et les partis au nom d'un danger « de coup d'État » contre la République.

Le « coup d'État », c'est le Président de la République et le gouvernement qui l'organisent aujourd'hui, avec la volonté d'abaisser le coût du travail, de liquider le « paritarisme » -assurance chômage et régimes complémentaires de retraites

notamment- de réduire les conquêtes sociales à la portion congrue et au bout du compte de protéger les privilèges d'une minorité de financiers.

L'heure est donc à la mobilisation et à l'action revendicative avec tous ceux qui n'acceptent plus la situation.

Frapper fort pour gagner, tel est l'objectif.

Les professeurs des écoles sont en grève aujourd'hui et nationalement à plus de 50 % contre la réforme de «l'école de la confiance». Dans de nombreux départements la reconduction de la grève se discute pour son retrait. Ils montrent la voie qu'il faut emprunter pour gagner.

Camarades, Suivons cet exemple et faisons de même dans tous les secteurs!

Communiqué de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique du 25 mars

L'Union départementale CGT-FO de Loire Atlantique apporte son soutien à Geneviève Legay, blessée à Nice samedi 23 mars.

Elle condamne les violences à l'encontre des manifestants et les propos inqualifiables du Président de la République justifiant de telles violences. Elle revendique l'abrogation de la loi « anticasseurs » qui n'est en fait qu'une loi contre la liberté d'expression et de manifester.

Le Bureau de l'UD
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

L'OS - L'Ouest Syndicaliste
Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 55^{ème} année
CPPAP : 0521.S.07829
Membre fondateur : Alexandre Hébert
Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat,
44200 Nantes - Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46
Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr
E-m@il Ovest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr
E-mail UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!



Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2019

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.
Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »

«Ruse», «Grand bluff», «Manoeuvre», titrent les médias. Mais ne rêvez pas ! Ce ne sont pas les commentaires de la presse française sur le «Grrrand débat». Ce sont les titres d'une presse algérienne, apparemment plus indépendante, sur le vrai-faux départ de Bouteflika ...

Les médias et instituts de sondage français, dont les milliardaires macronistes sont propriétaires à 90% et qui au nom de la « liberté de la presse » pratiquent effrontément la liberté de mentir (le plus vicieux étant le mensonge par omission...) tentent de camoufler l'essentiel : le bla-bla du «Grrrand débat» est un gros bide ! Arme de guerre contre les Gilets Jaunes combiné avec une féroce répression, il n'en est pas venu à bout.

Les manifestations du samedi ont continué et, par exemple, le mardi 5 mars dernier à Saint-Nazaire, près de 300 militants FO, Gilets Jaunes et CGT se sont rassemblés devant la mairie pour dénoncer la manoeuvre pro-macroniste et contre les revendications du «Grrrand débat».

Le maire y réunissait en effet quelques dizaines de représentants d'associations subventionnées, les chambres consulaires (c'est-à-dire les patrons), un lycéen (« un tout seul » selon la presse...) et la plupart des partis politiques, PCF en tête avec le secrétaire de l'UL CGT, au grand dam des militants CGT rassemblés devant la mairie interloqués par ce «dedans-dehors»...

Flop ! flop ! flop ! L'opération marketing du Grrrand Timonier s'est embourbée et la tentative d'union nationale, malgré l'insane prise en otage de nos concitoyens juifs, s'est abîmée dans le tragi-comique. Dès lors l'angoisse suinte au sommet du pouvoir, perdu dans le casse-tête de la conclusion du «Grrrand débat». Comment faire rentrer le dentifrice dans le tube ? That is the question...

Une nouvelle fois Berger est appelé à la rescousse. Avec son compère l'ex-ministre Hulot, il va tenter la diversion d'un « Printemps climatique ». Mais qui peut croire qu'hironnelles et cerises d'une kyrielle d'assos plus ou moins liées à la Sainte Église apostolique, pédophile et romaine, avec le soutien de Martinez, suffiront à étouffer le Printemps revendicatif?

Hollande, « suicidé » par la colère du peuple, avec au premier chef la mobilisation de la classe ouvrière contre la loi El Khomri, aura enfanté de deux monstres. Le premier, Valls, s'est enfui à Barcelone pour chausser les bottes du caudillo et ferrailer contre la République. L'autre, «Macron l'éborgneur»⁽¹⁾, en perdition, ne peut plus compter que sur la « concertation » complice avec les sommets des confédérations syndicales. La «concertation» est aujourd'hui une arme de guerre au même titre que les LBD-flash-ball.

« Cela peut-il encore durer ? », écrivions-nous ici même il y a un mois. Non cela ne durera pas ! Toutes les fédérations syndicales de la fonction publique viennent de rompre la « concertation » avec les ministres Darmanin et Dussopt.

À suivre ...

JA (15 mars)

⁽¹⁾- «Macron l'éborgneur» est le titre d'une excellente chronique parue dans Le Monde Diplomatique du 28 janvier signée de l'écrivain Frédéric Lordon.

Retrait du pro Grève reconduite dans l'Ense

Que contient le projet de loi « pour une École de la confiance » ?

Le 19 février dernier, l'Assemblée Nationale a adopté en première lecture le projet de loi Blanquer, dit « pour une École de la confiance ». Ce vote a immédiatement soulevé une vague d'indignation chez les enseignants, en particulier du 1er degré. Dès le 4 mars, les professeurs des écoles se sont massivement mis en grève en Loire-Atlantique.

Le 19 mars dernier, la reconduction de la grève a de nouveau été adoptée pour le lundi 25 mars par une assemblée géné-

rale massive de grévistes (voir page ci-contre), avec le soutien des organisations syndicales FO, FSU, CGT, Sud.

Dans les écoles et les secteurs, les enseignants prennent leurs affaires en main pour organiser la mobilisation et l'information auprès de leurs collègues et des parents d'élèves.

L'appel national à manifester le 30 mars contre le projet de loi Blanquer a été saisi sur une base revendicative claire : le retrait de tout le projet de loi.

Dans de nombreux départements, des assemblées de grévistes du même type se réunissent, posant la question de la généralisation de la grève sur l'ensemble du territoire national.

L'Ouest syndicaliste publie ci-après des extraits du courrier envoyé par l'Union départementale à tous les maires du département. Ce dernier permet de comprendre les dangers du projet de loi.

1-L'élargissement considérable du financement public des écoles privées pour les enfants de 3 à 6 ans (art. 2) :

Derrière les effets d'annonce concernant l'obligation scolaire dès 3 ans, alors que plus de 95% des enfants de cet âge sont d'ores et déjà scolarisés, le projet de loi vise à étendre l'application de la loi Debré aux actuelles écoles maternelles, au

détriment du principe de laïcité. Les communes, qui sont contraintes de financer une partie des charges des écoles privées sous contrat, verraient en conséquence leurs charges augmenter mécaniquement. (...)

3-L'organisation de la disparition des Établissements et Services Médico-sociaux (chapitre III du projet de loi)

Le projet de loi n'a pas pour objet de tenir compte du bilan alarmant dressé par les personnels et les familles concernant l'inclusion systématique. Il vise au contraire à supprimer les Établissements et Services Médico-sociaux (IME, SESSAD, ITEP) au profit de « dispositifs d'inclusion » et de « partenariats institutionnels entre Agence Régionale de Santé et Éducation nationale », vertébrés par des contraintes budgétaires.

Ainsi, des « pôles inclusifs d'accompagnement localisés » (PIAL) seraient créés dans chaque département, dont l'un des objectifs est de viser à la « mutualisation » au niveau de la circonscription des personnels qui accompagnent les élèves en situation de handicap (AESH). (...) Le risque que les enfants handicapés soient toujours plus abandonnés dans des classes ordinaires, sans moyens ni enseignements adaptés est donc réel.

5-Expérimentations locales (art. 8) et pilotage du système par l'évaluation (art. 9)

Sous prétexte d'expérimentations locales, Le projet de loi prévoit la possibilité d'adapter localement les horaires d'enseignement, en fonction des moyens locaux, dans un contexte où les chefs d'établissement sont de plus en plus souvent confrontés à une pénurie de personnels. Ces « expérimentations » viseraient également à encourager la « coopération avec les partenaires du système éducatif », en particulier des

groupes de pression économique privés qui entreraient ainsi à l'école. (...) Après l'évaluation des personnels sur des critères multiples, arbitraires et locaux, le gouvernement introduit l'évaluation des établissements en s'appuyant sur l'évaluation des élèves. C'est un pas vers le pilotage du système par les résultats en lieu et place des horaires et des programmes nationaux. C'est la mise en concurrence des établissements.

2-L'organisation de la disparition de l'école maternelle de la République (art. 4)

Par voie d'amendement, le projet de loi vise à transférer les missions relevant de l'école maternelle publique vers des « jardins d'enfants

» municipaux, intercommunaux, ou gérés par des associations privées, pouvant être confessionnelles.

4-La création d'Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux (art. 6 quater)

L'article 6 quater vise à fusionner les écoles et les collèges dans des EPSF, c'est-à-dire des regroupements de classes de la petite section de la maternelle à la classe de troisième, dans une optique à nouveau de « mutualisation de moyens ». L'objectif avéré de Monsieur le Ministre est en effet de passer nationalement de 45 000 écoles à 18 000 établissements : 80 % des écoles seraient ainsi supprimées, ainsi que leurs directeurs. C'est notamment

la raison pour laquelle l'Association des maires ruraux de France (AMRF) a récemment dénoncé, par communiqué de presse du 27 février dernier, un « démantèlement des structures (...) en totale contradiction avec la notion de cohésion territoriale ». Outre les conséquences évidentes en matière de remise en cause des statuts particuliers des enseignants, une telle mesure entraînerait là encore des milliers de suppressions de postes, ce qui est inacceptable.



6-« L'enseignant du XXI^{ème} siècle » : l'AED-professeur corvéable et jetable à merci (art. 14)

Le projet de loi crée un vivier de contractuels précaires, sans aucune garantie de titularisation. Les personnels AED pourraient être utilisés comme professeurs contractuels pour remplacer les enseignants absents. Recrutés par contrat dès la deuxième année de licence, sans le statut d'élève-professeur ou

d'élève-maître, ils seraient exposés au licenciement jusqu'à leur titularisation. Cela n'a rien à voir avec un véritable pré-recrutement, mais ressemble plutôt au Contrat première embauche que le gouvernement de l'époque avait été contraint de retirer en 2006.

7- Autres dispositions du projet de loi : pulvérisation des garanties nationales statutaires et de l'indépendance des enseignants

Les autres dispositions essentielles de ce projet de loi sont en totale cohérence avec la logique de pulvérisation des garanties nationales de la réforme territoriale. Ainsi, l'article 17 autorise le gouvernement à « prendre par ordonnances les mesures (...) rendues nécessaires par le nouveau découpage du territoire national pour l'organisation des services académiques ».

Force ouvrière tient également à vous alerter sur le fait que l'article 1^{er} du projet de loi, en intégrant les notions d'« exemplarité » et d'« engagement », vise à remettre en cause l'indépendance des personnels enseignants. Ces derniers, en leur qualité de fonctionnaires d'état, ne sont pas, et ce depuis 1946, les agents du gouvernement, ni de la majorité politique, mais les serviteurs de la République, attachés à la formation du citoyen par l'instruction.



Projet de loi Blanquer

Enseignement : les instits montrent la voie



Assemblée générale des grévistes à Nantes

Mardi 19 mars 2019, 550 personnels de l'Éducation nationale grévistes, en grande majorité des enseignants du 1^{er} degré, se sont réunis en Assemblée Générale ce mardi 19 mars 2019 à Nantes, à l'appel de l'AG Éducation du 11 mars et de l'intersyndicale FNEC-FP-FO 44, FSU 44, SUD éducation 44 et CGT éduc'action 44.



Compte-rendu de l'Assemblée générale Éducation du 19 mars à Nantes

550 personnel.les de l'Éducation nationale grévistes se sont réuni.es en Assemblée Générale ce mardi 19 mars 2019 à Nantes à l'appel de l'AG éducation du 11 mars et de l'intersyndicale FSU44, SUD Éducation 44, FNEC-FP-FO44, CGT Educ'action 44.

Ils et elles ont décidé de reconduire la grève* lundi 25 mars, comme plusieurs autres départements, et adopté la plate-forme** de revendications suivantes :

- ▶ retrait du projet de loi « pour une école de la confiance » ;
- ▶ retrait des réformes du lycée général, technologique, professionnel, de parcoursup, de la réforme du bac, du projet de réforme de la formation des enseignant.e.s, abandon des programmes refusés par le CSE (conseil supérieur de l'éducation) ;
- ▶ retrait de l'avant projet de loi de transforma-

tion de la fonction publique (FP) ;

- ▶ retrait du projet de réforme des retraites ;
- ▶ non à l'augmentation des frais d'inscription des étudiant.e.s étranger.e.s, non aux modifications du mouvement 1er degré, non aux sanctions et intimidations des personnels et des élèves, suppression du LSUN (Livret Scolaire Unique Numérique) et au fichage des élèves, non aux suppressions de postes dans l'Éducation nationale, non à la 2e heure supplémentaire obligatoire, non aux subventions publiques à l'école privée ;
- ▶ pour une école de l'égalité avec des enseignant.e.s et personnel.les fonctionnaires qualifié.e.s et mieux formé.e.s et débarrassé.es du management ;
- ▶ réduction des effectifs de classe et abaissement des seuils d'ouverture de classe ;
- ▶ créations de postes statutaires à hauteur des

besoins ;

- ▶ création de postes de titulaires remplaçant.e.s, RASED ;
- ▶ augmentation des salaires et des pensions pour tou.t.es ;
- ▶ titularisation de tou.te.s les précaires et arrêt du recrutement de contractuel.le.s ;
- ▶ rétablissement des horaires disciplinaires qui ont été réduits ;
- ▶ maintien du caractère national de l'Éducation nationale ;
- ▶ création d'une véritable médecine du travail ;
- ▶ autorisation systématique pour les demandes de temps partiels ;
- ▶ AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) : créations de postes, formations, et création d'un vrai statut ;
- ▶ maintien et développement des moyens aux structures spécialisées.

L'Assemblée générale :

- ▶ décide la reconduction de la grève à partir de lundi 25 mars,
- ▶ appelle à se réunir en AG de grévistes à la maison des syndicats lundi 25 mars à 9h45,
- ▶ appelle à un rassemblement éducation au miroir d'eau de Nantes samedi 23 mars à 11h.

Avec le soutien des organisations syndicales FSU44, SUD Éducation 44, FNEC-FP-FO44, CGT Educ'action 44 qui, suite à la discussion amorcée lors de l'AG, s'adressent à leurs instances nationales pour qu'elles se réunissent en urgence afin d'organiser la grève au niveau national jusqu'à satisfaction des revendications, à commencer par le retrait du projet de loi Blanquer.

* 279 présent-es au moment du vote : 246 pour, 0 contre, 27 abstentions, 6 nppv

** 546 pour, 0 contre, 3 abstentions et 1 nppv

La mobilisation prend de l'ampleur dans les autres départements

Dans de nombreux départements, les enseignants du 1^{er} degré, avec leurs organisations syndicales, se sont massivement saisis de la grève interprofessionnelle du 19 mars pour se réunir en assemblées générales et organiser la mobilisation afin d'obtenir le retrait du projet de loi :

● **Maine-et-Loire** : le 19 mars, une AG de 300 enseignants avec FO, FSU, CGT, SUD a voté la reconduction de la grève à partir du 25 mars. Le 25 mars, après la tenue de 10 AG de secteur, une assemblée générale départementale de 400 participants décide la reconduction toute la semaine pour gagner sur le retrait.

● **Rhône** : 75 % des professeurs des écoles en grève le 19 mars. L'AG de 150 personnels réunis avec FNEC FP-FO, SUD, CGT et CNT a décidé la reconduction de la grève le 28 mars. Un appel à manifester le 30 mars pour l'abandon du projet Blanquer a été adopté.

● **Ain** : 50 % de grévistes le 19 mars : plus de 60 écoles en grève à 100 %, 45 écoles en grève de 50 à 90% ! L'AG départementale de 60 collègues, avec les fédérations FO, FSU, CGT, SUD a décidé de reconduire la grève à partir du 25 mars.

● **Haute-Loire** : le 19 mars, 50 participants mandatés par les écoles avec le SNUDI-FO et le SNUipp-FSU ont voté la reconduction de la grève à partir du 25 mars.

● **Puy-de-Dôme** : les 60 personnels réunis avec FO, FSU, CGT, Sud et UNSA ont voté la reconduction de la grève le 28 mars et ont décidé de manifester le 30 mars pour exiger l'abandon du projet Blanquer.

● **Haute-Garonne** : 250 personnels réunis dans 2 AG avec FSU, FO, CGT et SUD ont décidé de reconduire la grève pour le mardi 26 mars. Une banderole commune a été décidée pour le 30 mars : « Non à la loi Blanquer et retrait de ses réformes ».

● **Yonne** : l'AG de plus de 50 grévistes avec FO, FSU, SUD et CGT a appelé les personnels à se réunir pour décider de la reconduction et organiser la mobilisation avec les parents et les Gilets Jaunes.

● **Ile-et-Vilaine** : à Rennes, une AG de 210 collègues avec FO, CGT, SUD et CNT a décidé de reconduire à partir du 28 mars avec nouvelle AG le 27 mars.

● **Paris** : L'assemblée Générale de 150 collègues avec FO, SNUipp, SUD a voté la reconduction à partir du jeudi 28 mars.

● **Essonne** : Appel intersyndical FO, FSU, CGT, Sud, CFDT à un rassemblement devant la DSDEN 91 pour l'abandon de la loi Blanquer.

● **Val-de-Marne** : le rassemblement de 600 PE réunis avec le SNUDI-FO, SNUipp, CGT, SUD a décidé de convoquer des AG intersyndicales locales et une assemblée de délégués d'école pour décider.

● **Seine-Saint-Denis** : les AG dans les localités ont réuni plus de 400 collègues avec le SNUDIFO et le SNUipp-FSU et ont mis en discussion la reconduction de la grève.

● **Tarn** : l'AG de 80 collègues réunis avec la FNEC FP-FO, FSU, CGT et SUD décide d'organiser une nouvelle AG le 26 mars pour discuter de la reconduction de la grève.

● **Deux-Sèvres** : ce 25 mars, une cinquantaine de délégués, mandatés par 42 écoles en grève à hauteur de 50 à 100 % et réunis en AG, décident la grève le 4 avril...

Publié avec l'amable autorisation de Colin

Le 25 mars dernier, à la Maison des syndicats de Nantes, une nouvelle assemblée générale de grévistes, soutenue par la FNEC-FP FO 44, la FSU 44, Sud Éducation 44 et la CGT Educ'action 44, a réuni plus de 130 enseignants.

Un point a été fait sur les initiatives et les réunions d'information organisées dans les différents secteurs, à destination des collègues et des parents d'élèves : Ancenis, Bougenais, Brière, Châteaubriant, Couëron, Le Loroux-Bottereau, Nantes Centre, Nantes Est, Nantes Malakoff, Nantes Nord, Nantes Ouest, Orvault, Rezé, Saint-Herblain, Saint-Nazaire, Sainte-Pazanne, Vignoble...

L'Assemblée générale du 25 mars appelle notamment :

Pour le retrait du projet de loi Blanquer

▶ à participer à la grande manifestation départementale du samedi 30 mars (11h00 au Miroir d'Eau de Nantes), comme dans tout le pays, et à se réunir à nouveau en assemblée générale ;

▶ à se saisir de la grève nationale du 4 avril prochain, appelée par la FNEC-FP FO, les syndicats de l'Enseignement de la FSU, la CGT Educ'action et Sud Éducation.



Grève interpro du 19 mars

Forte mobilisation en Loire-Atlantique

Le 19 mars dernier, l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique a pris toutes ses responsabilités en reprenant à son compte, dans un cadre intersyndical avec la CGT 44, la FSU 44, Solidaires 44, les « gilets jaunes » et les organisations de jeunesse, l'appel national à la grève interprofessionnelle. Ce

faisant, elle s'inscrivait entièrement dans la mise en oeuvre de la déclaration de la Commission exécutive confédérale du 22 février 2019 qui, à l'unanimité, appelait à « décider des initiatives à prendre pour bloquer l'économie afin de se faire entendre ». La question de l'augmentation générale des sa-

liaires, des pensions et des minima sociaux, ainsi que le maintien de tous les régimes de retraite existants, étaient au coeur de la mobilisation. Ce n'est donc pas un hasard si, selon un sondage national publié le matin du 19 mars, 73 % des personnes interrogées soutenaient le mouvement de grève.

3 000 à Saint-Nazaire



400 à Ancenis



300 à Chateaubriant



6 000 à Nantes



Barrage filtrant le matin
Rond point des Bornes à Carquefou

5 mars à Saint-Nazaire Rassemblement devant la Mairie



Le 5 mars dernier, le maire de Saint-Nazaire organisait une réunion à l'Hôtel de Ville dans le cadre du grand débat national. Pour marquer leur opposition à ce « Grand Bla-bla » qui visait en réalité à enterrer les revendications, les Unions locales FO, CGT, FSU et les Gilets jaunes de la Maison du Peuple, ont appelé à un rassemblement devant la Mairie.

Il s'agissait également de préparer le 19 mars dans l'action commune la plus large, afin de faire aboutir les revendications, en particulier l'augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux, ainsi que le maintien de tous les régimes de retraite existants.

51% de grévistes à Pôle Emploi en Loire-Atlantique

« Conseillers, pas contrôleurs.
On sera jamais flics de chômeurs »



Rassemblement le 19 mars devant la direction régionale

«Conseillers, pas contrôleurs. On sera jamais flics de chômeurs!», c'est notamment sur ce mot d'ordre que les salariés grévistes de Pôle Emploi ont rejoint le cortège FO dans la manifestation interprofessionnelle de Nantes ce mardi 19 mars. Appelée par FO dans un cadre intersyndical, la grève a été massivement saisie par les agents de Pôle Emploi. Les taux de grévistes ont ainsi été très importants dans les agences du dé-

partement : 73 % à Saint-Herblain et à Pornic, 76 % sur la plateforme téléphonique du 3949, 79 % à Nantes nord, 100% dans le service contentieux... Une assemblée générale de grévistes s'est réunie à la direction régionale. À cette occasion, le cahier de revendications a pu être réaffirmé par les participants, en particulier :
▶ L'augmentation générale des salaires, à minima égale à l'inflation ;
▶ Un déroulement de carrière automa-

tique à durée indéterminée pour tous ;
▶ Pour des embauches en CDI ;
▶ Contre toutes les mises en concurrence par la sous-traitance ;
▶ Contre toute suppression de poste ;
▶ Contre le décret du 28 décembre 2018 transformant les conseillers en contrôleurs ;
▶ Contre l'étatisation de l'assurance-chômage...

Tripode

Rassemblement le 27 février en solidarité avec les victimes de l'amiante

Le 27 février dernier, l'Union départementale a participé au rassemblement inter-syndical organisé à Nantes, devant la Direction régionale des Finances publiques et la préfecture, en solidarité avec les victimes de l'amiante. Ce rassemblement était organisé à l'occasion du 14^{ème} anniversaire de la destruction de l'immeuble Tripode.



Le Tripode accueillait à Nantes les services de l'INSEE, du Trésor public, du Ministère des Affaires Étrangères et du restaurant inter-administratif.

À cause de la présence massive d'amiante en son sein, la tour a été évacuée de ses occupants en 1993, puis désamiantée et détruite en 2005. Entre 1972 et 1993, les 1 800 agents de l'État ayant travaillé au Tripode ont été exposés intensément à l'amiante dans ce bâtiment. Victimes d'un nombre de cancers significativement supérieur aux autres agents de l'État, ces derniers ont perdu de 3 à 6 ans d'espérance de vie. La surmortalité liée à cette présence d'amiante a par

ailleurs été démontrée.

Le classement du bâtiment en site amianté permettrait aux retraités de faire valoir leurs pathologies liées à l'exposition à l'amiante en maladies professionnelles et, pour les centaines d'agents encore actifs, de bénéficier du départ en pré-retraites «amiante». Il ouvrirait également la voie à l'indemnisation des victimes.

Or, les gouvernements successifs empêchent de manière scandaleuse l'aboutissement de cette procédure.

Prévention sécurité

Ras-le-bol chez Proségur Sécurité



Les salariés de Proségur au rond point de Cadréan pour informer les chauffeurs et automobilistes de leurs revendications salariales. Sources : / © C.François France Televisions

Le 26 mars, les salariés de l'agence de Rezé du groupe Proségur, chargé de la sécurité sur les sites industriels d'Airbus et Stelia, étaient en grève pour dénoncer :

- Des conditions de travail de plus en plus difficiles, avec des départs non remplacés, réduisant de fait les effectifs d'agences mais gardant une même charge de travail ;
- La baisse de leur pouvoir d'achat, avec une revalorisation des salaires inférieure à l'inflation, ce malgré un bénéfice net du groupe de 180 millions d'euros en 2018 ;
- Le non-respect des accords d'entreprise, notamment sur l'aménagement du temps de travail.

Des dysfonctionnements au niveau de la Mutuelle d'entreprise, des remboursements de frais avancés, des primes de dépannage non versées, des modifications abusives d'affectations. Ils revendiquent :

- ▶ Une augmentation des salaires de 5% pour tous ;
- ▶ Le rétablissement de la prime d'assiduité ;
- ▶ Une prime de 200€ nets pour le pouvoir d'achat ;
- ▶ Un minimum de 5h de vacation journalière ;
- ▶ Aucune avance de frais pour le salarié ;
- ▶ Le respect des accords d'entreprise ;
- ▶ Le paiement des heures supplémentaires au mois.

Santé

CH Saint-Nazaire La pédiatrie mise à mal

Le 7 mars dernier, à l'appel de FO dans un cadre intersyndical, une soixantaine d'agents du secteur mères/enfants, avec le service de soin de suite et réadaptation gériatrique (SSR), se sont

mis en grève contre l'annonce d'une suppression de postes (un auxiliaire de puériculture de jour, un auxiliaire de puériculture de nuit, 6 mois de l'année de mai à octobre).



Yann Le Fol, Michel Le Roc'h, Jean-Jacques Peaud, Yann Cajelot, Gaël Leturque et au premier plan Clair Guillet.

■ **Une suppression de postes inacceptable**
Dès 8h30, le rassemblement a commencé dans le hall de la Cité sanitaire. À 9h00, le Comité technique d'établissement (CTE) a été envahi. Une déclaration commune des organisations syndicales (FO, CGT et CFDT) a été effectuée, ainsi que des prises de paroles de parents dont les enfants sont régulièrement hospitalisés. Des médecins du service de pédiatrie étaient également présents aussi.

Ces prises de parole ont permis de démontrer à la Direction que la mesure de suppression de postes n'était pas acceptable, car elle aurait un impact néfaste pour la prise en charge des enfants et des familles.

■ **La Direction prend la responsabilité d'entraver toute négociation**
Au bout d'une heure trente d'échanges, au cours desquels FO a demandé le report de la réorganisation du service de pédiatrie afin de se remettre autour de la table des négociations, la Direction a donné une fin de non-recevoir : le dialogue rompu, FO a quitté le CTE.

Des demandes d'audience ont été adressées au président du Conseil de surveillance, à la dépu-

tée de circonscription, au sénateur ainsi qu'à l'Agence régionale de santé (ARS). Une conférence de presse a été organisée le lendemain dans le hall de la Cité sanitaire.

■ Reprise des négociations...

Suite à l'action gréviste du 7 mars, les organisations syndicales FO, CGT et CFDT ont décidé de quitter le CTE et de boycotter le CHSCT.

La direction a donc été contrainte de faire le choix de donner suite à la demande des organisations syndicales, en proposant de se remettre autour de la table afin d'avoir une vision d'ensemble objective de la charge de travail présente dans ce service.

FO participera aux réunions prévues dans ce cadre, mais en réaffirmant son indépendance : s'il s'agit d'emmener le syndicat sur le terrain de la co-gestion de la misère, donc d'un accompagnement de la direction sur la suppression de postes, ce sera sans FO.

Gaël Leturque

Secrétaire du syndicat FO des hospitaliers de Saint-Nazaire

CHU Nantes Grève en chirurgie ambulatoire

Extraits de la lettre ouverte adressée le 4 mars par les syndicats FO et CGT, au directeur du CHU de Nantes



Depuis le 25 février dernier, les infirmières de l'Unité de Chirurgie Ambulatoire sont en grève. Afin de prendre en charge comme il convient les patients hospitalisés sur les 35 places actuellement ouvertes dans ce service, elles revendiquent :

- ▶ La création de 2 postes d'aide-soignant(e)s ;
- ▶ La création de 3 postes d'infirmier(e)s.

Le vendredi 1^{er} mars, lors d'une rencontre que nous vous avons demandée, vous avez accepté la création d'un poste d'aide-soignant(e). C'est une première étape. Cependant, cet ETP (équivalent temps plein) ne permettra pas la présence d'une AS sur l'ensemble des jours de l'ouverture de l'UCA. A noter également que, dès l'ouverture des services, les infirmières revendiquaient la présence d'une aide-soignante.

Mais rien pour les infirmières concernant les actuelles 35 places du service (avec parfois 46 patients convoqués avant midi, avec parfois 38 opérés hospitalisés) :

- ▶ Alors que les patients pris en charge aujourd'hui sur le secteur de chirurgie ambulatoire sont de plus en plus âgés, dépendants et polypathologiques et donc demandent une surveillance post opératoire accrue ;
- ▶ Alors que la durée de l'accueil administratif (millénium) a augmenté à 13 minutes, soit une moyenne d'accueil de 27 patients sur 2 heures. (...)

En 2012, le législateur a constaté que les patients devenaient plus lourds en ambulatoire et reconnaissait ainsi que l'effectif d'une infirmière pour 5 patients pouvait être insuffisant.

Monsieur le Directeur Général, chaque jour ou presque, les infirmières de ce service peuvent évoquer une situation qui aurait pu mettre en péril un opéré.

Monsieur le Directeur Général, chaque jour les infirmières de ce service ne peuvent pas, avant leur prise de poste, implorer leur bonne étoile afin que tout se passe au mieux pour elles et les patients dont elles ont la charge.

Avec elles, nous exigeons donc à nouveau la présence supplémentaire pour ces 35 places :

d'une infirmière le matin et d'une infirmière le soir, ainsi que d'une infirmière supplémentaire affectée à l'appel téléphonique aux patients, en plus du temps complémentaire d'aide-soignant.

Nous vous rappelons que si, jusqu'à présent, ce service fonctionne correctement, c'est parce que les infirmières optimisent la prise en charge des patients dès J-2 avec du temps infirmier qui devrait être affecté aux soins directs. Elles effectuent un travail réalisé dans d'autres structures par une infirmière de consultations.

Dès l'ouverture de l'UCA il y a 6 ans bientôt, elles avaient anticipé les recommandations actuelles sans effectif supplémentaire. Aujourd'hui ce n'est plus possible. Leurs revendications sont donc plus que légitimes.

Monsieur le Directeur Général, nous vous demandons de reconsidérer votre position et d'affecter les effectifs paramédicaux nécessaires à une prise en charge sécurisée des patients pendant leur présence dans le service et en particulier à leur retour de bloc.»

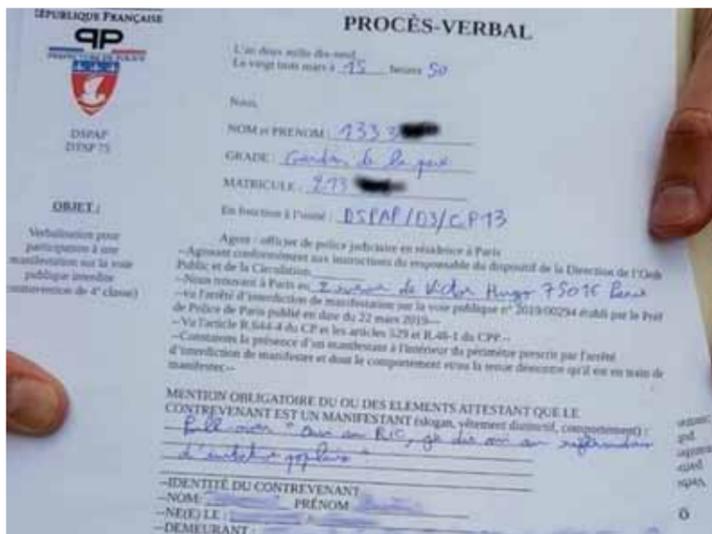
L'OS a lu

«2019, la fin d'un monde ?»
 «La crise est-elle inévitable ?»
 «Comment croire en demain ?»
 «La démocratie peut-elle éviter la faillite ?»
 «L'Europe va-t-elle sortir de l'Histoire ?»
 Dans la série de «conférences-débats» que l'on trouve sur le site internet du «Monde», on tutoie l'Apocalypse.
 Le Nouveau Monde, ça se prépare. Pas le temps de faire dans la dentelle. Alors, le coup des grandes peurs millénaristes, pourquoi pas ?
 L'une des sommités convoquées, Jean-Hervé Lorenzi, président du Cercle des économistes, précise d'ailleurs rapidement que, pour lui, les points d'interrogation ne sont là que pour la déco.
 La seconde précision de l'économiste, c'est que la fin du monde actuel n'affectera pas sa classe sociale, «celle qui vit bien», mais qu'elle va engendrer de la violence, bien difficile à contenir une fois déclenchée.
 Il a même réussi à en identifier la cause. (C'est pas pour rien qu'il préside le Cercle des économistes...)
 En observateur averti, il a constaté une «bipolarisation» de la société : les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres. Il a la nez creux et la vue perçante «Œil de Lynx» ! Ceci étant, sans vouloir minimiser la puissance de sa pensée, d'autres y avaient déjà songé, mais en lui donnant une autre appellation : la lutte des classes.
 Et pas seulement du côté de la vermine prolétarienne.
 Patrick Artus, chef économiste chez Natixis, autre sommité invitée par «Le Monde», se livre ainsi à une touchante confession.
 Les économistes, dit-il, se sont trompés en pensant que la globalisation, le «mythe de l'économie libérale», allait amener paix et bonheur sur la terre entière.
 Au lieu de cela, ils ont assisté à une course à la concentration capitaliste détruisant tout sur son passage.
 Mais ils ont mis du temps à s'en rendre compte. Pour des premiers de pensée, on ne peut pas dire qu'ils aient fait dans la fulgurance !
 Contrit, l'économiste en chef l'admet : «nous avons détruit le pouvoir de négociation des salariés (,,) nous avons détruit la capacité des salariés à avoir des hausses de salaires, même en plein emploi». Pour ajouter, juste après : «nous sommes en train de ruiner les classes moyennes».
 Pas de quoi fouetter un chat... On peut même renchérir en disant que le chômage, donc le chantage à l'emploi, a été créé et est soigneusement entretenu dans l'unique but de peser sur les salaires et les contrats de travail.
 C'est en effet invariablement au nom de l'emploi que toutes les contre-réformes sont pon-

Grandes peurs, petits calculs

Une maille à l'envers

«Capital», 25 mars.
«L'habit ferait-il le moine ? C'est, en tout cas, ce qu'ont estimé plusieurs policiers ce samedi 23 mars, lors de l'acte 19 des Gilets Jaunes, en verbalisant deux habitants de l'Orne près de l'Arc de Triomphe à Paris. La raison ? Chacun d'eux portait un pull avec l'inscription : "Oui au RIC, je dis oui référendum d'initiative citoyenne", rapporte «France info». Selon le couple d'Ornais, des policiers leur ont indiqué que leur pull était un motif de "manifestation interdite" dans un périmètre interdit par la préfecture. Ainsi, chacun d'eux a écopé d'une amende de 135 euros pour manifestation illégale.
 «C'est de l'abus de pouvoir, vous vous rendez compte, pour un pull où il y a écrit "Oui au RIC"», s'est indigné le mari au micro de la radio publique. Et d'ajouter : «On a plus le droit de s'exprimer en France». De son



côté, sa femme a précisé qu'ils s'apprêtaient à prendre le métro place de l'Étoile, au bout de l'avenue des Champs-Élysées, afin de rentrer chez eux puisque la manifestation était terminée. «On n'allait pas manifester sur les Champs-Élysées, on allait au métro, mais ils n'ont rien voulu entendre. On a même proposé

d'enlever notre pull mais ils ont refusé», a-t-elle témoigné. Finalement, le couple a refusé de signer les contraventions et, par surcroît, de régler les 135 euros d'amende et a contacté un avocat. Sollicitée par France info, la préfecture de police de Paris n'a pas souhaité communiquer pour le moment. ■

La croisière papote



Vous êtes au chômage ? Ne sombrez pas dans l'oisiveté. Profitez-en pour valoriser votre temps libre, loin des ronds-points et du Fouquet's.
 «Au cours de ces voyages captivants organisés par Croisières

d'exception, figures médiatiques, chercheurs, historiens, journalistes, experts... tiennent des conférences passionnantes et échangent avec les passagers. Les thèmes abordés sont relatifs à la destination et/ou à l'actua-

lité brûlante. Enjeux de civilisation, faits historiques, société d'hier et de demain... autant de grandes thématiques abordées au cours d'un itinéraire chargé d'histoire.»

Pour un coût à partir de 2 690€, soit un peu plus de deux SMIC, les conférenciers vous feront partager leur empathie pour les déshérités.

Laurent Joffrin, Najat Vallaud-Belkacem, Jean-François Kahn, Natacha Polony, Jean-Louis Debré, Jean Birnbaum, Pascal Boniface, sur fond de mer turquoise et d'escalades enchanteresses...

À votre santé, les pauvres ! ■

Perversion capitaliste

«Le Parisien», 25 mars 2019
 «(...) L'ancien numéro deux de la Bourse de New York est formel. Il faut se préparer à vivre une crise financière mondiale sans précédent avant la fin 2020. À 74 ans, l'actuel président et patron belge de la société de conseil Galileo Global Advisors, Georges Ugeux, tire la sonnette d'alarme et en décrypte les ressorts dans son dernier ouvrage «la Descente aux enfers de la finance»
 Plus dévastatrice encore que celle qui a secoué la planète en 2008, cette crise serait cette fois non plus causée par les mauvais placements des banques mais par le niveau extrêmement élevé de l'endettement des États. (...)
 Au fur et à mesure que les taux d'intérêt augmentent -comme c'est déjà le cas-, les déficits budgétaires augmentent et menacent la notation de ces pays et leur capacité à se refinancer sans exploser. C'est arithmétique.



C'est ce qui me fait dire que d'ici à fin 2020, nous allons vivre un tsunami financier. Ce qui est arrivé à Lehman Brothers, c'est lilliputien à côté de ce qui nous attend ! (...) Nous vivons une perversion du capitalisme où les entreprises parviennent à faire faire aux États à peu près ce qu'elles veulent alors qu'elles contribuent peu aux besoins de l'État. Typiquement,

un dispositif, le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi), mis en place sous la présidence de François Hollande, a permis d'octroyer 40 milliards d'euros aux entreprises. Et alors qu'on avait demandé au Medef de s'engager sur la création d'un million d'emplois, rien n'a été fait... (..) ■

L'OS a lu

dues depuis plus de vingt ans, les derniers avatars étant la loi El Khomri et les ordonnances Macron, sans parler des 40 milliards de CICE.
 Tout à son mea culpa, Patrick Artus explique ingénument que «Muriel Pénicaud fait la publicité du chiffre : la durée moyenne d'un nouveau contrat de travail en France, c'est 4 jours».
 C'est étrange, on n'a pas entendu la Ministre du Travail s'en vanter dans les médias nationaux. Elle ne tiendrait quand même pas un double discours ? Un troisième larron est également sorti du bois. Un banquier, cette fois.
 Georges Ugeux, ex-n°2 de Wall Street, prédit lui aussi l'Apocalypse sous la forme d'un «tsunami financier» d'ici 2020, en précisant : «ce qui est arrivé à «Lehman Brothers», c'est lilliputien à côté de ce qui nous attend». A l'occasion de la sortie d'un bouquin intitulé «la descente aux enfers de la finance», il a donné une interview au «Parisien», le 25/03, qu'il conclut par cette formule : «soyons clairs, on ment aux citoyens». Sans rire ?
 Le bouquin étant préfacé par Jean-Claude Trichet, on est assuré d'être entre spécialistes ! Lors de son passage à l'émission «28 minutes» sur «Arte», le 21 mars, le banquier a préconisé de créer une tranche d'impôt supplémentaire à 55% pour les plus riches et d'accroître la fiscalité sur les entreprises.
 Patrick Artus préconise lui de «revenir en arrière sur les déréglementations du marché du travail et de rééquilibrer le partage des revenus».
 Maman, des Gilets Jaunes radicalisés !
 Qu'est-ce qui peut bien pousser ces peintures libérales à faire d'un coup machine arrière, tout au moins en parole ?
 Premièrement l'intérêt économique, car, comme l'explique Patrick Artus, ruiner les classes moyennes c'est se priver de la clientèle des biens de consommation.
 Deuxièmement la peur. La peur de perdre la main politique. «Les entreprises parviennent à faire faire aux États à peu près ce qu'elles veulent», dit Ugeux.
 Pour la bonne marche des affaires, il est indispensable que cela continue ainsi, donc que les politiques en place, ou leurs clones, soient réélus.
 Et troisièmement, la peur de la violence incontrôlable née de la «bipolarisation de la société» à laquelle les états répondent par le retour à l'ordre au mépris des libertés.
 Le cocktail préélectoral se compose dès lors d'une grosse dose de peur(s), d'une pincée de rétropédalage social et de démonstrations policières permanentes.
 Peut-on croire au Nouveau Monde ?